VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-01-28

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL
Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 55

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.01.28 : Convention de partenariat conclue par Versailles Grand Parc avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines (CCIV) pour la participation au salon des entrepreneurs les 1er et 2 février 2012.

❑ **M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 29 décembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'article L 5216-8 du code général des collectivités territoriales précisant les dispositions financières des collectivités territoriales ;

Versailles Grand Parc développe une action et une communication vers les créateurs et les jeunes entreprises pour les informer entre autres de l'ouverture, au premier trimestre 2012, de sa pépinière d'entreprises, située 2 place de Touraine à Versailles.

De son côté, la CCIV développe un ensemble de services et d'actions en faveur de la création et de la reprise d'entreprise. Elle anime un réseau de partenaires et d'acteurs en vue d'informer, d'accompagner les créateurs-repreneurs et d'aider à pérenniser les jeunes entreprises.

C'est pourquoi, VGP a décidé de participer au Salon des Entrepreneurs devant se dérouler du 1er au 2 février 2012, sur le stand de la CCIV.
En effet, compte tenu du succès de l'édition de 2011, qui a connu une fréquentation importante avec 57 800 visiteurs durant les deux jours, la CCIV a décidé de renouveler sa participation pour cette 19ème édition.

Sur ce salon de renommée nationale, environ 400 partenaires et exposants seront présents. Ce salon se veut être l'événement annuel des créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprise, un véritable lieu d'échanges, de débats, de partage de compétences.

Le stand de la CCIV est situé dans le village « Institutions, réseaux d'accompagnement et territoires », au cœur de l'exposition, entre le stand du Gouvernement et celui du Conseil régional Ile-de-France. La CCIV souhaite partager, sur son stand avec ses partenaires, la possibilité de rencontrer les créateurs, repreneurs et jeunes entreprises.

Engagements des partenaires
VGP met à disposition son savoir-faire en matière de création-reprise d'entreprise et s'engage à assurer sur la durée du salon une présence physique dans le but de rencontrer les visiteurs demandeurs.
VGP met à disposition des visiteurs des documents de présentation appropriés à la manifestation. Pour cela VGP dispose d'un présentoir.

Communication, relations publiques
La CCIV met en œuvre les actions permettant d'assurer la promotion et la publicité de cette manifestation. En contrepartie de son appui financier, la mise en valeur du concours de VGP à cette opération sera assurée par :
- un espace personnalisé de rendez-vous et de promotion de ses activités. VGP disposera de conditions spécifiques : emplacement privilégié sur le stand, panneau de communication pour promouvoir son offre, signe distinctif par rapport aux autres partenaires ;
- une association à la communication de la CCIV dans la presse et les supports dédiés au salon ;
- une visibilité sur le site Internet CCIV : www.versailles.cci.fr ;
- une visibilité sur le stand permanent de la CCIV sur www.salondesentrepreneurs.com.

Durée
Cette convention a une durée de trois mois à compter du 2 janvier 2012, soit un mois avant le salon et deux mois après, jusqu'au 31 mars 2012, avec la mise en ligne sur le stand virtuel.

Participation financière
En contrepartie de sa présence sur le stand de la CCIV, VGP s'engage à verser la somme de 4000 € HT, soit 4784 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines pour la participation au salon des entrepreneurs les 1 et 2 février 2012 ;*

2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*

3) *impute la cotisation sur les crédits inscrits au budget 2012 et suivants de la communauté d'agglomération, sur le compte 6281 : cotisations au chapitre 011.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 55
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services